

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean-Est, tenue le lundi 4 avril 2016 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. MAGELLA DUCHESNE
LES CONSEILLERS : M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. YVAN THÉRIAULT

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. DOMINIQUE COTÉ

Assistent également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que M. PHILIPPE LUSINCHI, directeur général adjoint et urbaniste.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

58.04.16

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 7 MARS 2016

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 7 mars 2016.

59.04.16

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 7 mars 2016 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 14 MARS 2016

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance spéciale du Conseil du lundi 14 mars 2016.

60.04.16

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le lundi 14 mars 2016 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE

- a) Une copie de lettre de Karim Senhaji, directeur par intérim de la direction des infrastructures – Québec, reçue par courriel le 21 mars 2016. Cette lettre est adressée à M. David Desaulniers du Service des normes et des documents contractuels au Ministère des Transports afin de confirmer leur approbation à la programmation de travaux de voirie locale de la municipalité de Saint-Bruno, jointe à la correspondance.
- b) Des billets pour le souper méchoui des Chevaliers de Colomb, reçus le 22 mars 2016. Le souper se tiendra le samedi 7 mai prochain à l'aréna Samuel-Gagnon. Il est entendu que ce Conseil procède à l'achat de 10 billets au montant de 25 \$ chacun afin de soutenir l'organisme dans leur activité de financement.
- c) Un courriel de Guy Ouellet, directeur général de la RMR, reçu le 22 mars 2016. Il accuse réception de notre résolution visant une demande de mise à niveau générale du chemin du LET.
- d) Un extrait du procès-verbal d'une réunion du Conseil de la Municipalité de Larouche tenue le lundi 21 mars 2016 et reçu par courriel le 30 mars 2016. La résolution fait part d'une demande à la MRC pour une rencontre d'information afin de faire le point sur les connaissances actuelles de la ressource d'eau souterraine dans le secteur des lacs Rond et Beauportage.

6. ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 7 MARS 2016 AU 1^{ER} AVRIL 2016

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER :	70 753.98 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	101 432.98 \$

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER :	1 643.28 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	6 521.28 \$

61.04.16

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 7 mars 2016 au 1^{er} avril 2016, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser la Secrétaire trésorière à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 17352; 17494 à 17496; 17498 à 17500; 17570 à 17587; ainsi que 1812; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussignée Secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 4^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2016

Rachel Bourget, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DEMANDE DU COMITÉ DE LA MAI-GA VENTE DE GARAGE

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire soutenir l'activité de la mai-ga vente de garage;

62.04.16

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 2 000 \$ soit versé à la Société de développement pour le comité de la mai-ga vente de garage qui se tiendra les 21 et 22 mai 2016.

Il est en outre résolu que ce montant représente la seule participation municipale qui sera octroyée pour la tenue de l'activité, incluant la publicité et toute autre dépense prévue par le comité et que ce montant soit pris à même le poste budgétaire 02 19000 493.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE FERROVIAIRE

CONSIDÉRANT la tenue à travers le Canada de la **Semaine de la sécurité publique ferroviaire** du 25 avril au 1^{er} mai 2016;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec l'industrie ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias, et autres organisations ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT la demande d'Opération Gareautrain que le Conseil appuie en adoptant la présente résolution les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

63.04.16

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la Semaine de la sécurité publique ferroviaire, un événement national se déroulant du 25 avril au 1^{er} mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE SERVICE D'URGENCE 9-1-1 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà dix (10) ans que la Municipalité de Saint-Bruno a convenu avec Bell Canada une entente relative au service 9-1-1;

CONSIDÉRANT que nous devons reconduire cette entente pour une autre période de dix (10) ans;

64.04.16

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire le contrat pour le service d'appel 9-1-1 (SPAU 9-1-1) avec Bell Canada pour des périodes successives de cinq (5) ans, tel que mentionné à la clause 13.2 du contrat dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est en outre résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Rachel Bourget, à signer le contrat d'entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-BRUNO AU 31 DÉCEMBRE 2015

65.04.16

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport financier de l'Office municipal d'habitation de Saint-Bruno (O.M.H.) au 31 décembre 2015, lequel démontre un surplus de 341 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE. RE : LOT 4 468 607

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de dérogation mineure visant à approuver un bâtiment empiétant en cour avant, situé sur le lot 4 468 607 ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure présentée est conforme aux orientations et objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le propriétaire a démontré que l'application stricte du règlement a pour effet de lui poser un préjudice sérieux ;

ATTENDU QUE la réalisation du projet ne porte nullement atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne touche pas les questions de densité d'occupation au sol, mais, essentiellement la localisation du bâtiment accessoire ;

66.04.16

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, après recommandation unanime du Comité consultatif d'urbanisme, accorde une dérogation mineure à monsieur Jonathan Simard, propriétaire du 245 rue Normandie, soit le lot 4 468 607, afin d'autoriser un bâtiment empiétant dans la cour avant, et ce, aux conditions suivantes :

1. Empiètement de la remise en cour avant d'au maximum 1,35 mètre.
2. Distance minimale de 1,85 mètre entre le bâtiment principal et la remise.
3. Distance minimale de 70 cm entre la limite latérale et la remise.
4. Aucun agrandissement de la remise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE. RE : LOT 4 468 957

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de dérogation mineure visant à approuver un bâtiment accessoire existant situé à moins de 11 et 18 cm de la limite arrière et à plus de 50 cm de la limite latérale avec une fenêtre pour une propriété située sur le lot 4 468 957 ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure présentée est conforme aux orientations et objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le propriétaire a démontré que l'application stricte du règlement a pour effet de lui poser un préjudice sérieux ;

ATTENDU QUE la réalisation du projet ne porte nullement atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne touche pas les questions de densité d'occupation au sol mais, essentiellement la distance du bâtiment accessoire par rapport aux limites de propriété ;

67.04.16

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, après recommandation unanime du Comité consultatif d'urbanisme, accorde une dérogation mineure à monsieur Luc Bouchard, propriétaire du 205-207 rue Fortin, soit le lot 4 468 957, pour autoriser un bâtiment accessoire à moins de 60 cm des limites et ce, aux conditions suivantes :

1. Que la fenêtre située à moins de 67 cm de la limite latérale soit bouchée à l'aide de matériaux opaques.
2. Que le propriétaire prenne les moyens requis pour garantir que l'égouttement de la toiture se fasse entièrement à partir de sa propriété (présence de gouttières bien entretenues).
3. Que l'entretien des matériaux de recouvrement du garage soit irréprochable notamment pour la façade donnant sur la limite arrière.
4. Que la remise soit déplacée conformément aux règlements d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. COMPTE RENDU DES COMITÉS

a) Travaux publics

M. le conseiller Yvan Thériault fait un bilan des activités effectuées aux travaux publics. Il donne quelques informations concernant le transport de la neige et des travaux dans les fossés.

b) Loisirs et culture

M. le conseiller Marc-Antoine Fortin fait un bref compte rendu des activités de l'aréna dont la Ronde des Champions qui s'est tenue la fin de semaine dernière. Il précise également que les inscriptions pour les activités estivales se tiendront mercredi et jeudi, les 6 et 7 avril prochain.

c) Sécurité publique

M. le conseiller Yvan Thériault donne un bref rapport de la dernière rencontre en sécurité incendie et dépose les états financiers de la RISSISS.

d) Urbanisme

Un bref résumé est fait de la dernière réunion du CCU dont les dérogations mineures recommandées au Conseil par le comité.

14. AUTRES SUJETS

A) Demande de révision de la directive visant la reddition de comptes auprès du ministère des Transports. Re : Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transports (MTQ) a revu le formulaire (annexe A) du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*;

Attendu que cette modification a pour effet d'exclure les dépenses d'entretien hivernal;

Attendu que le Conseil s'interroge sur d'éventuelles coupures qui pourraient être occasionnées par ces modifications;

68.04.16

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transport le statu quo concernant la reddition de comptes visant le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Il est en outre résolu que copie de la présente résolution soit envoyée à la MRC de Lac-St-Jean-Est ainsi qu'aux députés régionaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

69.04.16

À 21 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault de lever la séance.